

E 2001(E)1976/17/618
[DoDiS-30627]

Notice interne du Département politique¹

Strictement confidentiel

[Berne, 19 décembre 1961]

Lors de la remise de ses lettres de créance, le 11 décembre, M. Walter Bossi, le nouvel Ambassadeur de Suisse en Tunisie, a eu, avec le Président Bourguiba, un entretien prolongé au cours duquel le Chef de l'Etat tunisien lui a exposé

1. *Cette notice est annexée à la note de R. Probst à P. Micheli du 19 décembre 1961, non reproduite, qui est elle-même une annexe à la lettre strictement confidentielle de Micheli à A. Soldati du 26 décembre 1961, non reproduite.*



la ligne de conduite de son Gouvernement sur le plan international et en particulier sa position à l'égard de la France².

Précisant d'abord son attitude dans le conflit Est-Ouest, le Président a affirmé avec la plus grande netteté son appartenance au monde occidental. Jamais, dit-il, au grand jamais, à peine libéré de la domination française, il ne se jetterait dans les bras du colonialisme moscovite. En exprimant ainsi sa conviction personnelle, il assura qu'il parlait également au nom de son peuple qu'il connaît et qu'il aime, comme personne d'autre, et qui lui est entièrement dévoué. M. Bourguiba aimerait que les puissances occidentales et en premier lieu la France se rendent toujours compte qu'elles n'ont, dans toute l'Afrique en pleine ébullition, pas d'ami plus sûr et plus loyal que lui.

Le Président, qui avait développé ses idées avec passion, témoigna ensuite de son respect et de son amitié pour le Général de Gaulle, mais se dit déçu de ne pas rencontrer de compréhension auprès de celui-ci. Quant à lui, il aurait tourné la page du passé, serait pénétré des conceptions démocratiques occidentales et n'aurait pas de plus ardent désir que de collaborer en ami loyal avec la France et de restituer à la culture et l'éducation françaises la place à laquelle elle a droit. Cependant, il faudrait que Paris se rende compte que l'on devrait d'abord parvenir à une solution raisonnable sur Bizerte³, le seul problème important qui soit en suspens entre les deux Etats. Pour sa part, il ferait preuve d'un esprit large et irait jusqu'à la limite du possible dans le délai d'évacuation et l'utilisation postérieure des installations de la flotte etc.; mais le calendrier de l'évacuation définitive de la base militaire, «cet abcès au corps tunisien», devrait maintenant être fixé. Il déclara qu'il comprend d'autant moins l'intransigeance française que la valeur militaire de Bizerte aurait diminué et que l'évacuation pourrait s'étendre sur une période suffisamment longue.

Le Président fit encore valoir son indépendance, voire même sa répugnance, à l'égard des aspirations politiques de Nasser qui voudrait par un double jeu entre l'Est et l'Ouest établir sa domination sur tous les pays arabes. Bourguiba estime avoir démontré à plusieurs reprises qu'il se distançait du jeu d'intrigues du dictateur égyptien apportant ainsi à l'Occident une preuve de plus de son attitude correcte, opposée à tout compromis, dans le conflit des forces politiques internationales.

Le surlendemain, le Ministre des Affaires étrangères, M. Mokaddem, qui avait assisté à l'entretien, pria l'Ambassadeur de Suisse de lui rendre visite. Se référant à l'exposé du Chef de l'Etat, il laissa entrevoir qu'il serait utile que les vues du Président Bourguiba puissent être connues à Paris. D'autre part, il ne cacha pas que la solution du problème de Bizerte revêt également une grande importance pour la politique intérieure tunisienne.

M. Mokaddem confirma que l'on serait disposé à faire toutes les concessions raisonnablement possibles, tant en ce qui concerne le délai que les modalités de l'évacuation, de manière à sauvegarder le prestige de la France. Il ajouta

2. Cf. la lettre Gespräch mit Präsident Bourguiba anlässlich der Überreichung der Beglaubigungsschreiben de W. Bossi à F. T. Wahlen du 12 décembre 1961 (DoDiS-30628).

3. Le 21 juillet 1961, Bourguiba a tenté de prendre possession de la base militaire française de Bizerte.

que l'on ferait, de même, preuve de compréhension pour le règlement des autres questions en suspens afin d'éliminer dans cette période de tension internationale les causes de conflit entre les deux pays dans l'intérêt aussi bien de la France que de la Tunisie.